



Protocole de soin anticipé

Prescription conditionnelle

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le protocole anticipé n'est pas une prescription nominative.

Il permet, en l'absence du médecin, que les infirmiers aient la possibilité de réaliser des soins selon les consignes du protocole. Ces consignes s'appliquent pour une situation clinique donnée.

Ex : protocole gestion la douleur

Cela permet de **sécuriser** certaines prises en charge de manière **rapide** et **efficace**, par l'utilisation de protocoles préétablis, écrits, datés et signés par un médecin.

La **prescription conditionnelle** (parfois appelée « **en si besoin** ») est une prescription **nominative** d'un médicament, en dose variable selon l'évaluation d'un ou plusieurs paramètres cliniques ou biologiques.

Ce type de **prescription médicale** permet de prescrire un médicament destiné à être administré **seulement en cas de besoin, à un patient donné**.

La prescription décrit la situation clinique et les paramètres qui conditionnent la prise du médicament.

QUELS SONT LES POINTS CLÉS ?

Le **protocole anticipé** :

- ✓ s'applique à **un ou plusieurs** patients dont **l'évolution clinique n'a pas été anticipée et n'a pas été traduite par une prescription conditionnelle**,
- ✓ peut être utilisé pour les soins définis à **l'article R.4311-7** (toutes situations) **et R.4311-8** (gestion des traitements antalgiques) du CSP,
- ✓ est établi dans un cadre de **concertations pluridisciplinaires**,
- ✓ est **diffusé** à l'ensemble du personnel et aux nouveaux arrivants,
- ✓ est **tracé** dans le dossier de soins infirmiers à **chaque utilisation**,
- ✓ est **revu annuellement**.

La **prescription conditionnelle** :

- ✓ s'applique pour un **unique patient** défini,
- ✓ concerne une **indication clinique prévisible** à la consultation ou à l'admission,
- ✓ a des **conditions d'administration** clairement établies,
- ✓ comporte une **durée maximale** de traitement,
- ✓ stipule le **nombre maximal d'administration par période de 24 heures** accompagné d'un intervalle temporel entre deux prises consécutives,
- ✓ est revue **annuellement**.

Modèle : Protocole de soin anticipé douleur

Pourquoi ? Ce protocole a **pour but de préciser les consignes à observer en cas de douleur chez l'adulte par l'IDE**

Pour qui ? Ce protocole s'applique aux patients adultes uniquement

Par qui ? Dans le cadre d'une concertation multidisciplinaire

Définition dans le protocole :

- **Critère de déclenchement :**
 - o Si douleur supérieure : valeur à préciser (selon échelle à préciser)
- **Contre-indications :**
 - o **Demander avis médical si patient < 50 kg ou > 100 kg**
 - o **Autre :** à préciser selon le médicament utilisé
- **Conduite à tenir :**
 - o *Exemple administration :*
 - Avec EVA < 4 : Paracétamol 1 g per os en 1 prise
 - Avec 4 < EVA < 6 : Tramadol 100 mg per os en 1 prise
 - Réévaluation à 30 minutes : si EVA > 4, prendre un avis médical

Diffusion à ? Direction, IDE, AS, médecins, pharmaciens, comité qualité,...

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom & Fonction	-	-	-
Date & Signature	-	-	-

Date : XX, valide jusqu'à YY (réviser une fois par an)

Modèle : Prescription conditionnelle d'antalgiques (en « si besoin »)

Pourquoi ? Pour limiter l'interprétation du «si besoin» selon le personnel infirmier confronté à cette **prescription nominative** particulière.

Elle précise le niveau de douleur qui déclenche l'administration, et les paramètres qui conditionnent la prise et la durée du traitement.

Comment ? Renseigner les conditions d'administration → Voir la fiche de bonne pratique [Antalgiques prescrits en "si besoin"](#)

Arrivée du patient

Utilisation du protocole douleur

Tracer l'utilisation du protocole dans le dossier du patient. **Inform**er dès que possible le médecin de l'utilisation du protocole. Il réévaluera son efficacité et pourra prescrire un antalgique en systématique ou « en si besoin »

Prescription conditionnelle

- Est une **prescription nominative**
- **Informations** retrouvées :
 - Coordonnées du médecin
 - Date de la rédaction de la prescription nominative
 - Prescription du médicament : noms, dose à prendre, moment de la prise, durée du traitement, dose maximale
 - Signature

Tracer dans le plan de prise lors de l'administration, au même titre que les autres traitements